

EB7.R54 **Ordre du jour provisoire de la Quatrième Assemblée Mondiale de la Santé**

Le Conseil Exécutif

APPROUVE les propositions du Directeur général concernant l'ordre du jour provisoire de la Quatrième Assemblée Mondiale de la Santé, telles qu'elles ont été amendées.³⁵

(Adoptée à la neuvième séance, 29 janvier 1951)